



Le président de la République Michel Martelly a lancé officiellement lundi le projet « Institut National de Musique d'Haïti (INAMUH) et du Système des Orchestres Symphoniques d'Haïti ».

Ce projet vise à rechercher et à encadrer des enfants des classes défavorisées et des groupes vulnérables en leur donnant accès à une solide formation académique et musicale.

L'INAMUH sera logé à Pandiassou (Hinche) dans le département du Centre sur une vaste propriété de plus de 25 carreaux de terre mise à sa disposition par le frère Franklin Armand, fondateur de la Fraternité de l'Incarnation.

Selon Mme Arielle Villedrouin, directrice de l'Institut du Bien-être Social et de Recherches (IBESR), l'INAMUH contribuera, de manière sensible, à orienter la jeunesse haïtienne vers un idéal de noblesse.

Ce projet s'étendra dans tous les départements du pays où il devra créer des Orchestres Infantiles et Juvéniles régionaux et des Chorales Infantiles et Juvéniles régionales. L'INAMUH aura aussi à développer des noyaux à travers le système des écoles nationales et des lycées nationaux.

M. Martelly a exprimé son désir de voir se concrétiser le projet de l'INAMUH. Il a profité de l'occasion pour souligner le problème de droits des auteurs qui ne sont pas respectés. Il affirme que son gouvernement va adopter des mesures pour protéger les droits d'auteurs en Haïti.